

PREAVIS NO 7/2010

ACCOMPAGNANT LE PROJET DE BUDGET 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de la Bourse communale pour l'année 2011. Ce projet a été préalablement soumis à la Commission des Finances qui est chargée de rapporter sur cet objet.

Pour la compréhension de chacun, nous vous présentons le détail complet du budget.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Pour que les divers dicastères touchés par des charges salariales reflètent les dépenses réelles, les comptes par nature : ...300, 301 Traitements, ...3031 Part patronale AVS et ...3041 Part patronale CIP (Caisse Intercommunale de Pensions) sont imputés dans les dicastères suivants : 101, 102, 11, 32, 352, 353, 354, 355, 356, 358, 363,43, 44, 451, 46, 550, 58, 81.

10. Autorités

11. Administration communale.

- C. 11.3011.1 Traitement du personnel administratif
C. 11.3011.4 Traitement apprentie

Faisant suite au départ à la retraite de Mme M. Aguet, le poste de préposée au Contrôle des Habitants sera repris par Mme I. Vouillamoz, jusqu'ici secrétaire adjointe au greffe. Mlle V. Grandjean, ancienne apprentie de commerce jusqu'en juillet 2010, devient secrétaire adjointe au greffe.

Le poste vacant "apprentie" ne sera repourvu qu'en août 2011, d'où la diminution des charges salariales de ces 2 postes.

- C.11.3171 Réceptions, manifestations
Dans ce poste, les frais de la fête du village ont été évalués à CH 29'000.00

- C.11.3193 Cotisation ARCAM. (Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges).
Pour rappel, cette association a pour but d'encourager le développement économique régional sous diverses formes. La cotisation de CHF 8.50 par habitant est identique à l'année précédente.

C. 11.3511.1

Part à des charges cantonales

C. 11.4311

Emoluments administrat. Contr. Habitants et permis d'établissements

Ces 2 postes sont revus à la baisse. Le 1^{er} poste concerne la facturation des divers permis d'établissements par le Service de la population. Le 2^{ème} poste concerne les encaissements de ces permis au guichet communal. Cette baisse est due à la reprise de la procédure du renouvellement des passeports par le Service de la population ainsi qu'à la validité plus longue des cartes d'identité (10 ans).

2. FINANCES ET IMPÔTS**21. IMPÔTS**

C.21.40...

Les diverses recettes d'impôts (Revenus, Fortune P.P. et P.M.).

Donnant suite au préavis 4/2010 relatif à l'arrêté d'Imposition 2011, les recettes d'impôts ont été budgétées en tenant compte de la nouvelle bascule. Pour mémoire le taux d'imposition communal passera de 65 % à 59 %.

IMPOTS	Charges	Revenus	Taux imposition
BUDGET 2011	132'000.00	7'531'000.00	59 %
BUDGET 2010	132'000.00	7'981'000.00	65 %
Différence	0.00	450'000.00 -	

22. SERVICE FINANCIER

C. 22.3221

Intérêts des dettes consolidées.**TABLEAU DES EMPRUNTS - BUDGET 2011**

Date Emis.	Date Echéance	Compte No	Genre d'emprunt	Capital	Am.	Taux %	Intérêts annuels
12.09.2005	12.09.2015	9221.91	Postfinance trav. Estuey -Cl.Bière	1'000'000.00	sans	2.50	25'000.00
		9221.9	Ex/CECS s.26 /1995-2005				
31.05.2006	31.05.2016	9221.711	SUVA (Seppey) Mais.com.	2'500'000.00	10% an		
			Rembt 15.01.08	-250'000.00			
			Rembt 07.01.09	-250'000.00			
			Rembt 19.01.10	-250'000.00			
			Rembt 01.2011	-250'000.00			
			Total	1'500'000.00		3.26	48'900.00
10.05.2010	30.04.2020	9221.4	UBS c. 124.3753.4 ATF	6'000'000.00	250'000		
			Amortis.au 31.12.10 1ère tr.	-125'000.00			
			Total	5'875'000.00		2.27	133'363.00
						TM	
			TOTAL	8'375'000.00		2.4748%	207'263.00

Comparaisons	Total emprunts		%Taux moyen	Total Intérêts
BUDGET 2011	8'375'000.00		2.474	208'000.00
BUDGET 2010	9'050'000.00		2.412	198'000.00
BUDGET 2009	7'300'000.00		2.615	191'000.00
BUDGET 2008	7'300'000.00		2.657	208'000.00
BUDGET 2007	9'400'000.00		2.330	219'000.00
BUDGET 2006	10'000'000.00		2.390	239'000.00
BUDGET 2005	8'400'000.00		2.894	244'000.00
BUDGET 2004	8'400'000.00		2.280	192'000.00
BUDGET 2003	8'100'000.00		3.086	250'000.00
BUDGET 2002	8'800'000.00		3.704	326'000.00

C. 22.3521 **Fonds de péréquation : part à des charges de communes.**

C. 22.4521 **Fonds de péréquation remboursement aux communes.**

La participation nette au fonds de péréquation horizontale (différence entre ces 2 comptes) s'élève à CHF 1'253'439.00 de charges pour notre commune (comptes 2009 : CHF 652'312.00).

C. 22.4221.1 **Revenus comptes courants et placements à terme.**

Les liquidités de ces 2 dernières années ont été engagées dans les importants travaux d'investissements (Collège, passage sous-voies, réservoir des Rippes). Par conséquent, les revenus des comptes courants et des placements s'en trouveront nettement diminués.

C. 22.4511 **Remboursement de l'Etat de Vaud pour les dépenses thématiques.**

Le fonds de péréquation intercommunal consacre l'équivalent de 4 points d'impôts pour prendre partiellement en charge les dépenses des communes en matière de transports : transports publics, routes et transports scolaires et entretien des forêts dépassant l'équivalent de respectivement 8 points pour les routes et les transports et 1 point pour les forêts. Ce calcul étant basé sur les résultats 2009, il n'est pas prévu de ristourne pour notre commune.

Les 2 pages qui suivent vous donnent des informations sur le nouveau système de péréquation 2011.



Janvier 2011

PRESENTATION DU NOUVEAU SYSTEME DE PEREQUATION 2011

a) Financement de la facture sociale

La facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de 3 couches :

- Une première couche est constituée par un prélèvement sur les recettes conjoncturelles communales (droits de mutation et gains immobiliers, impôt sur les successions, impôt sur les frontaliers).

Le prélèvement est de :

- 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers, successions
 - 30% du produit de l'impôt sur les frontaliers.
- Une seconde couche est alimentée par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage sur les recettes dépassant fortement la moyenne des communes (base de référence : valeur du point d'impôt par habitant).

L'écrêtage est le suivant :

- i. 30% de ce qui est compris entre 120% et 150% de la valeur moyenne
- ii. 40% de ce qui est compris entre 150% et 200% de la valeur moyenne
- iii. 50% de ce qui est compris entre 200% et 300% de la valeur moyenne
- iv. 60% de ce qui dépasse 300% de la valeur moyenne.

Après cet écrêtage, une nouvelle valeur du point d'impôt écrêté est calculée.

- Finalement, une troisième couche, le solde de la facture sociale à la charge des communes (de l'ordre des deux tiers du montant total) est payé en points d'impôts écrêtés.

b) Péréquation directe

La péréquation directe s'effectue par une distribution d'un fonds en 3 couches de financement et 3 mécanismes de plafonnement, sur les bases suivantes :

- Couche population : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population des communes :
 - 100.- pour les habitants entre 1 et 1'000
 - 350.- pour les habitants entre 1'001 et 3'000
 - 500.- pour les habitants entre 3'001 et 5'000
 - 600.- pour les habitants entre 5'001 et 9'000 habitants
 - 850.- pour les habitants entre 9'001 et 12'000 habitants
 - 1'000.- pour les habitants entre 12'001 et 15'000 habitants
 - 1'050.- pour les habitants au-delà de 15'001 habitants.

- Couche de solidarité : compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale.
- Couche liée aux dépenses thématiques : maintien du système actuel pour les dépenses de routes, transports et forêts, avec les mêmes seuils et modalités techniques de répartition. Son plafond est de 4 points d'impôts au maximum.

Le remboursement ne peut dépasser les :

- 75% de ce qui dépasse 8 points d'impôts pour les transports
- 75% de ce qui dépasse 1 point pour les forêts.

Mécanismes de plafonnement :

- a. Plafonnement de l'effort : définition d'un seuil maximum d'effort péréquatif pour toutes les communes: aucune commune ne peut payer plus de l'équivalent de 50 points communaux.
- b. Plafonnement de l'aide : à l'inverse, définition d'un seuil maximum de l'aide apportée aux communes par la péréquation: aucune commune ne peut recevoir plus de 4 points d'impôts.
- c. Plafonnement du taux : limitation des effets pour empêcher les taux communaux de dépasser mécaniquement un certain seuil. Aucune commune ne devrait voir son taux entraîné au-delà de 85 points par les péréquations. Ce mécanisme de plafonnement est identique au système de péréquation actuel.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôt nécessaire dépend des redistributions prévues et décrites ci-dessus.

C. 22.4909 Imputation intérêts s/emprunts.

C'est uniquement la valeur résiduelle du coût des travaux relevant des Egouts et des Eaux figurant à l'Actif du Bilan, qui a été prise en considération dans la calculation de ces imputations internes. Nous avons appliqué le taux moyen du tableau de la page 2 (2.474% de CHF 5'264'374.00 - travaux en cours). Les contreparties se retrouvent dans les comptes Egouts 46.3905 et Eaux 81.3905.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**Répartition des charges salariales.**

Employés communaux	Répartitions		ventilations
2 postes à 100%	10%	Forêts	32.3011.1
	20%	Routes	43.3011
	10%	Parcs	44.3011
	10%	Déchetterie	451.3011
	25%	Egouts	46.3011
	25%	Eau	81.3011
Conciergerie			
1 poste à 100%	2.50%	Anc. école Prieuré	352.3011
	40%	Maison Commune	354.3011
	57.50%	Collège Fin	358.3011
1 poste à 100 %	5%	Eglise	353.3011
	95%	Salle polyvalente	355.3011
10 h p/mois	100%	Bâtiment du feu	356.3011
32h00 p/mois	25%	Forêts - cabane	32.3011.1
	12.50%	Cure	58.3011.1
	62.50%	Ancienne école	352.3011
1 poste à 100 %	100 % mais à définir	Collège Les Communaux	363.3011
1 poste à 70% 1 poste à 15 % et auxiliaires cantine	100 %	Animateurs Centre Jeunes et gestion cantine	550.3011
Pmt p/ service	100 %	Organiste	58.3011

32. FORÊTS**C. 32.3141.3 Entretien des berges boisées (nouveau compte).**

Dans le cadre de la planification cantonal de l'entretien des forêts, le garde forestier procédera à l'entretien des berges de Farabosse et de l'Aubonne.

Ces frais devraient être partiellement remboursés par l'Etat (c. 32.4361).

35. BATIMENTS

354. Maison de Commune

C. 354.4231.2 Location commerces

Il a été tenu compte du loyer de l'épicerie pour l'année entière.

357. Locaux de voirie et buvette du foot

C. 357.3113 Achat équipements et machine

Le remplacement du tracteur-tondeuse Kubota a été prévu dans ce poste pour CHF 30'000.00.

358. Collège de la Fin

C. 358.4271.3 Location salles scolaires

Dans le cadre de la nouvelle association de communes pour le groupement scolaire, les montants des locations de salle ont été réadaptés à la baisse en fonction de divers critères tels que la baisse des taux d'intérêts.

363. Collège Les Communaux

Les chiffres des postes du collège Les Communaux ont été prévisionnés pour l'année entière.

C. 363.3113 Achat mobilier et équipement

La somme budgétée dans ce compte prend en compte un solde d'équipement qui doit encore être installé dans le nouveau collège.

4. TRAVAUX

43. ROUTES

C. 43.3181.4 Prestations balayage des routes

C. 43.4521 Particip. prestations balayage Communes de Buchillon et Lavigny

En collaboration avec les communes précitées, les Municipalités ont décidé de louer une balayeuse. La somme comptabilisée dans le 1^{er} poste représente la charge brute. Les participations des communes de Buchillon et Lavigny sont comptabilisées à raison de 50 % du total des prestations.

46. RESEAU D'EGOUTS ET EPURATION

C. 46.3521 Exploitation STEP St-Prex

L'augmentation des charges est due à la campagne de mesure des débits et des charges polluatives en vue d'un éventuel changement du mode de répartition des charges entre les 3 communes (Buchillon - Etoy - St-Prex).

C. 46.3905 Imputations intérêts s/emprunts.

Voir explications en page 3 c. 22.4909

5 . INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

C. 51.3012 Traitement personnel devoirs surveillés

C. 51.4523 Participation du groupement s/traitements devoirs surveillés

Le personnel dispensant des heures pour les devoirs surveillés est directement rémunéré par la commune (1^{er} poste). Ces traitements sont remboursés par le groupement d'Aubonne et inclus dans les comptes du groupement scolaire (2^{ème} poste).

C. 51.3522 Remboursement au groupement partic. parents aux devoirs surveillés

C. 51.4332 Facturation de la participation aux parents pour les devoirs surveillés

2^{ème} poste – c. produit : une participation aux devoirs surveillés est demandée pour chaque élève. 1^{er} poste – c. charge : Ce montant est ristourné au groupement scolaire d'Aubonne et inclus dans les comptes du groupement.

Groupement primaire et secondaire.

C. 51.3521.1 Participation groupement Aubonne (enseignement primaire) et

C. 52.3511 Participation enseignement secondaire.

	Enseignement primaire	Enseignement secondaire
BUDGET 2011	802'000.00	746'000.00
BUDGET 2010	662'000.00	741'000.00
Différence = + ou - Charges	+ 140'000.00	+ 5'000.00

Le total des frais de l'enseignement des secteurs primaires et secondaires représente **CHF 1'548'000.00** (CHF 1'403'000.00- budget 2010) soit, **13.45 %** (11.49 % budget 2010) des charges totales de ce budget.

Nombres d'élèves : enseignement primaire : **227** (233 budget 2010), enseignement secondaire : **211** (198 budget 2010) / Total des élèves : **438** (budget 2010 : 431 élèves).

55. FORMATION PROFESSIONNELLE

550. Activités parascolaires Nouveaux comptes

C. 550.3011 Traitement des animateurs et personnel cantine

C. 550.4523 Participation du groupement forfait s/trait. personnel de cantine

2 personnes ont été engagées à 70 % et 15 % pour animer et gérer le Centre des Jeunes d'Etoy ainsi que pour coordonner les repas servis à la cantine avec quelques auxiliaires. Les salaires sont versés directement par la Commune (1^{er} poste).

En ce qui concerne le 2^{ème} poste, le groupement scolaire reverse à la Commune d'Etoy un montant forfaitaire de CHF 40'000.00 pour ces traitements.

C. 550.3522.1 Part à l'Association régionale de Jeunesse

Ce compte, anciennement intitulé "participation aux frais d'exploitation du Centre des Jeunes d'Aubonne" concerne désormais l'Association régional de Jeunesse qui est en voie de création.

C. 550.3522.2 Remboursement au groupement d'Aubonne bons cantine scolaire

C. 550.4333 Encaissements bons cantine scolaire

Les repas dispensés par la cantine scolaire sont encaissés au guichet de l'administration communale ou sur place (c.550.4333). Ces montants sont reversés au groupement d'Aubonne (c.550.3522.2) qui règle directement le paiement des factures de l'entreprise en charge des repas. Ces frais seront inclus dans les comptes du groupement scolaire.

60. SERVICE DE POLICE

C. 60.3188 Prestations surveillance Securitas

La commune a fait appel à la société Securitas pour des tournées de nuit autour des bâtiments communaux.

7. SECURITE SOCIALE

72. PREVOYANCE SOCIALE

C.72.3511.1 Participation à la Facture sociale

Les différents régimes ayant passablement changés, un seul poste englobe désormais l'entier de la facture sociale. Par conséquent, les comptes 72.3511.2 - 72.3511.3 -72.3511.5 – 53.3511 et 54.3511.1 ne seront plus utilisés.

Le détail prévisionnel des différents régimes 2010 reçu du canton est le suivant :

1. PC à domicile et hébergement	693'252.00
2. Assurance maladie	154'211.00
3. RI et participation cantonale à l'assurance chômage	612'088.00
4. Subventions et aides aux personnes handicapées	309'682.00
5. Prestation pour la famille et autres prestations sociales	76'917.00
6. Bourse d'étude et d'apprentissage	97'233.00
Total de la facture sociale 2010	1'943'383.00

Comparaison des coûts de la facture sociale:

Facture 2005	Facture 2006	Facture 2007	Fact. Finale 2008	Fact. Finale 2009 Reçue en 2010	Budget 2010	Budget 2011
2'535'197.00	2'765'361.00	2'438'664.00	2'884'743.00	2'866'247.00	3'651'467.00	1'943'383.00

Facture sociale et péréquation :

	Décompte final 2009 reçu en 2010	Budget 2010	Budget 2011
Facture sociale	2'866'247.00	3'651'467.00	1'943'343.00
Péréquation horizontale nette c.22.3521 ./ c.22.4521	465'733.00	687'447.00	1'253'439.00
Rbt dépenses thématiques c. 22.4511	0.00	-105'729.00	0.00
Totaux	3'331'980.00	4'233'185.00	3'196'822.00

Pour 2011, notre participation à la péréquation et à la facture sociale atteint **CHF 3'196'822.00** soit le **27.79 %** des charges totales de notre budget. Cette somme représente également le **42.45 %** des impôts budgétés dans le compte 21 (CHF. 7'531'000.00).

En ajoutant à cette participation, les frais scolaires des secteurs primaires et secondaires de **CHF 1'548'000.00**, on obtient la somme de **CHF 4'744'822.00** qui correspond à **41.24 %** des charges totales de notre budget.

Les pages suivantes vous donneront les informations détaillées reçues du canton concernant la facture sociale.

Municipalité d' Etoy
Place St-Jaques 3
1163 Etoy

Lausanne, le 14 octobre 2010

R	2010	
	Date	Visa
M. Roulet	18 10	
L.-D. Martin	12 10	101
D. Fiora		
R. Corthay		
J. M. Fernandez		
Observation:		
Age: <input type="checkbox"/>		
Fichier:		

Facture sociale prévisionnelle 2011

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la Loi sur les péréquations intercommunales du 15 juin 2010, la facture sociale 2011 présente des changements importants et le montant facturé aux communes, sous réserve d'éventuels amendements ayant une influence sur la facture sociale décidés par le Grand Conseil lors du vote final du budget, s'élève à CHF 532,1 millions.

Ce montant tient compte d'un ajustement de CHF 12,7 millions déduits au titre de la convention réglant l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises. Le calcul découle de la comparaison entre l'évolution du régime des bourses et celle des régimes sortis de la facture sociale en 2010, à savoir la Protection de la jeunesse et le Centre de formation et orientation professionnelle (COFOP), afin de garantir dans la durée la neutralité du coût de l'opération pour les communes. Au moment du bouclage des comptes 2010, soit à l'horizon février/mars 2011, l'évolution réelle des différents postes budgétaires susmentionnés et de leur impact global sur le décompte 2010 de la facture sociale fera l'objet d'une validation par la Plateforme Canton Communes.

Pour ce qui est de la composition de la facture sociale en 2011, trois grands secteurs n'y figureront plus en contrepartie d'une bascule de 6 points d'impôts des communes à l'Etat. Il s'agit des subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires de Prestations complémentaires (PC AVS/AI), du domaine de l'asile ainsi que celui de l'enseignement spécialisé. Cela représente une diminution totale d'environ CHF 182 millions. L'évolution de ces trois secteurs sera toutefois calculée dans le détail pendant les deux prochaines années afin d'ajuster, cas échéant, le nombre de points d'impôts basculés. Par ailleurs, l'annexe 2 vous présente l'impact sur la facture sociale de l'introduction du dispositif de prestations complémentaires pour familles (PC Familles) et de la rente-pont à l'AVS proposé par le Conseil d'Etat et qui sera traité par le Grand Conseil d'ici la fin de l'année en cours.

Nous en avons profité également pour revoir le contenu de chaque régime : des explications détaillées figurent à l'Annexe 2. Quant à l'Annexe 1 elle vous présente le détail par régime du montant relatif à votre commune.

Veuillez croire, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, à l'expression de ma parfaite considération.

Le chef du département



Pierre-Yves Maillard

Annexe 1: Facture prévisionnelle 2011 pour votre commune

Annexe 2: Comparaison entre les factures prévisionnelles 2010 et 2011 (tableau récapitulatif par régime)

Résumé des principaux changements intervenus en 2011

Les travaux conduits sous la direction de la Plateforme Canton Communes ont abouti à la nouvelle Loi sur les péréquations intercommunales et à des changements importants dans la composition de la facture sociale. Nous en avons profité pour revoir la répartition entre les différents régimes afin de vous présenter des ensembles de dépenses plus homogènes. Ainsi l'ancien régime 3 (Aides, subventions et autres régimes sociaux) a été réparti entre les régimes 3, 4 et 5. Quant au régime 6 le domaine de l'enseignement spécialisé sort de la facture sociale et le secteur des bourses constitue, à lui seul, le nouveau 6^{ème} régime, vous permettant ainsi de comptabiliser ces dépenses sous la rubrique de la formation professionnelle.

Pour ce qui est du montant déduit aux communes en 2011 au titre de la RPT, selon le Décret du 15 juin 2010 modifiant celui du 2 octobre 2007 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale, il est de CHF 12'736'300.- portant ainsi le montant global réparti entre les communes de CHF 544'880'700 à CHF 532'144'400.

Motifs des principales variations entre les factures 2010 et 2011 prévisionnelles

Ces explications s'appliquent aux régimes nouveaux de la facture sociale, et portent sur la colonne F du tableau de la première page de cette Annexe.

1. *PC à domicile et hébergement : augmentation de 8,7 millions*

La composition de ce régime est identique à celle de 2010. Dans le canton, plus de 25'032 personnes touchent des PC à fin 2009. Le nombre de bénéficiaires à domicile connaît une évolution importante puisqu'il croît de 2.7% en 2010 et une hausse similaire est attendue pour 2011. De plus, l'augmentation des dépenses par cas, combinée à celle du nombre de bénéficiaires, provoque une augmentation importante des dépenses. Le nombre de bénéficiaires en home croît également pour une raison principalement démographique (tranche d'âge des +85 ans) et elle est accompagnée de l'ouverture de nouveaux lits d'EMS (180 lits supplémentaires en moyenne annuelle entre 2010 et 2011).

2. *Assurance maladie: augmentation de 7,2 millions*

Les montants liés aux subsides à l'assurance maladie pour les bénéficiaires de PC AVS/AI étaient compris dans ce régime en 2010 et constituent l'un des domaines exclus de la facture sociale dès 2011.

Les autres subsides augmentent en raison du nombre de bénéficiaires et de l'impact des primes d'assurance-maladie. Les barèmes ont été améliorés en 2011 pour réduire la charge croissante des primes d'assurance-maladie sur les ménages vaudois. Ces augmentations qui représentent un effet facture sociale de 15,4 millions sont toutefois atténuées par une forte progression de la participation fédérale (+8,2 millions).

3. *RI + participation cantonale à l'assurance chômage: diminution de 12,5 millions*

Pour ce qui est du dispositif lié au revenu d'insertion, piloté par le Service de la prévoyance et aide sociales (SPAS) au travers des Centres sociaux régionaux (CSR), la diminution des charges est la conséquence directe de la mise en place du nouveau régime des Prestations complémentaires familles (PC familles) et de la rente-pont AVS (cf. EMPL "stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté") dont la mise en oeuvre a été escomptée au plan budgétaire au 1er juillet 2011. Un certain nombre de dossiers du RI devrait ainsi pouvoir être transféré à ce nouveau régime. La diminution nette des dépenses du RI, en cas de mise en oeuvre de cet EMPL, est de plus de 10 millions en 2011. En revanche, l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage (LACI) courant 2011 générera des coûts supplémentaires pour le RI que le Conseil d'Etat a fait figurer en risques budgétaires qui feront l'objet, cas échéant, d'une demande de crédit supplémentaire.

Quant au Service de l'emploi, il y a lieu de rappeler la participation du canton au passage de 400 à 520 indemnités pour les allocations de chômage. La baisse de près de 2 millions s'explique par le fait qu'en 2010 un amendement technique avec un effet net sur la facture sociale de 2,2 millions avait été voté pour la prise en charge des 120 indemnités supplémentaires réservées aux assurés de 30 ans et plus (voir Art.27, al.5 LACI), alors qu'aucun montant n'a été prévu pour 2011.

4. Subventions et aides aux personnes handicapées: augmentation de 1,5 millions

Ce nouveau régime comprend les aides individuelles fournies aux personnes en situation de handicap, ainsi que toutes les subventions liées aux institutions qui s'en occupent.

La variation du régime s'explique par le besoin de financer un accroissement des subventions des institutions pour personnes handicapées, que ce soit en raison de l'augmentation du nombre de places d'hébergement, de la péjoration des situations des personnes en raison du vieillissement de la population et de la plus grande lourdeur des cas ou, enfin, des effets de la politique salariale.

5. Prestations pour la famille et autres prestations sociales: augmentation de 3,4 millions

Ce régime regroupe toute une série de domaines sous l'angle des « prestations pour famille ». Certaines, déjà comprises dans la facture sociale en 2010, telles que les dépenses liées à l'application de la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) ou les avances versées par le Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires (BRAPA), sont légèrement à la baisse dû essentiellement à une amélioration du taux de recouvrement moyen des débiteurs du BRAPA constatée au terme de l'exercice 2009.

D'autres allocations qui dépendent de la Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam) (allocations familiales pour non actifs, de maternité et pour enfant handicapé à domicile) sont restées globalement stables d'un budget à l'autre.

La nouveauté 2011 consiste en l'entrée en vigueur prévue au 1^{er} juillet des « Prestations complémentaires familles » (PC familles), sous réserve des débats qui se déroulent actuellement au Grand Conseil. L'effet de ce nouveau dispositif sur ce régime est de 4.2 millions; qui sont largement compensés par les diminutions de dépenses au RI.

Enfin, nous retrouvons dans ce régime toutes les subventions en milieu ouvert dont la compétence décisionnelle revient au Conseil de politique sociale (CPS). Le niveau des subventions a vu une importante progression des associations oeuvrant dans le maintien à domicile, globalement compensée par le transfert des subventions pour le transport à mobilité réduite à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).

6. Bourses d'étude et d'apprentissage: augmentation de 0.1 million

Une fois sorti le domaine de l'enseignement spécialisé de la facture sociale, le niveau des dépenses des bourses est resté stable entre 2010 et 2011.

Lausanne, le 14 octobre 2010

73. SANTE PUBLIQUE**C. 73.3651.2 Subvention AVASAD (changement d'intitulé)**

L'OMSV (Organisme médico-social vaudois) devient l'AVSAS (Association vaudoise de soins et d'aide à domicile). La subvention se monte à CHF 99.45 par habitant soit CHF. 280'000.00.

8. SERVICE DES EAUX**C. 81.3141.1 Entretien des fontaines.**

La réfection de la fontaine de la route de la Gare se montera à environ CHF 11'000.00.

C. 81.3522 Part Etoy frais exploitation réservoir des Rippes

Les frais d'exploitation du nouveau réservoir des Rippes sont régis par une convention entre les Communes d'Etoy et Buchillon. C'est uniquement la part d'Etoy qui est imputée dans ce compte

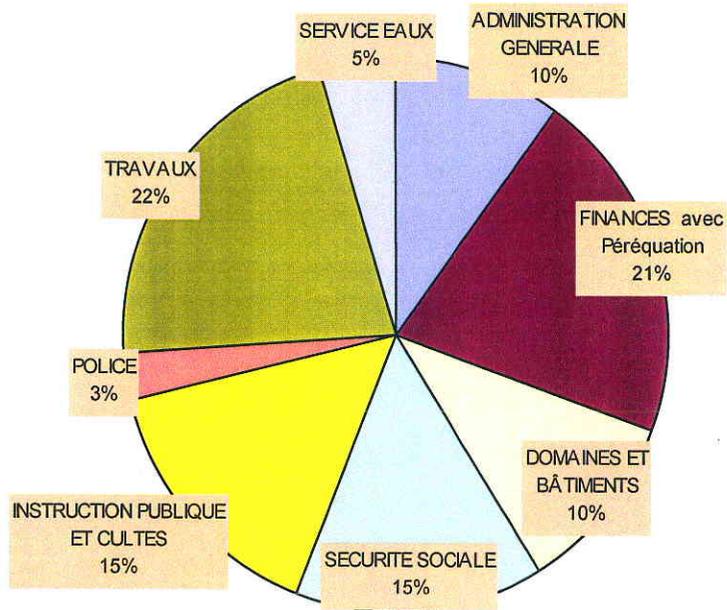
C. 81.3905 Imputations intérêts s/emprunts

Voir explications en page 3 c. 22.4909

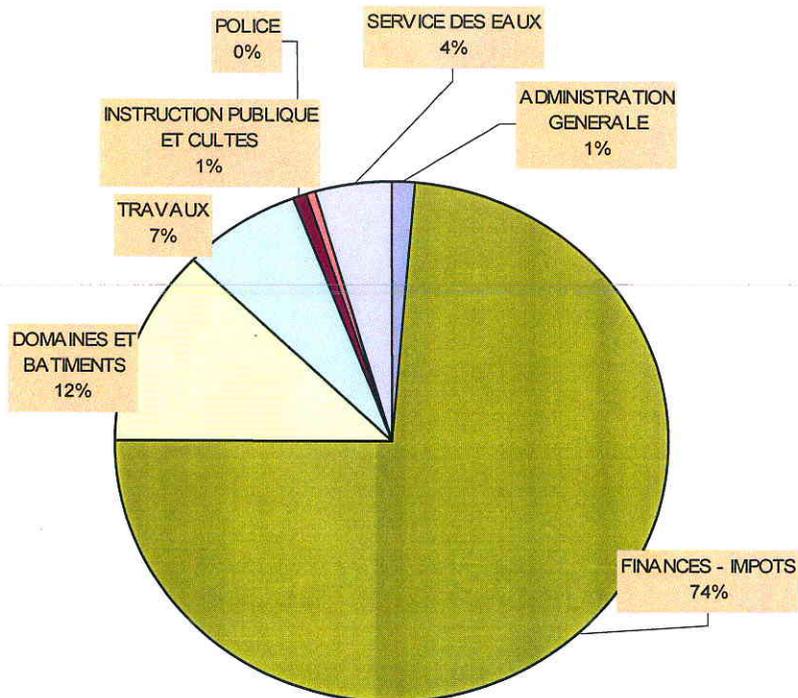
RECAPITULATION DES CHIFFRES DU BUDGET 2010**RECAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS 2010** – voir graphiques page 15

BUDGET 2011	CHARGES	%		REVENUS	%
ADMINISTRATION GENERALE	1'162'300.00	10.10	ADMINISTRATION GENERALE	158'800.00	1.38
FINANCES avec Péréquation	2'360'074.00	20.51	FINANCES - IMPOTS	8'461'935.00	73.53
DOMAINES ET BÂTIMENTS	1'207'800.00	10.50	DOMAINES ET BATIMENTS	1'428'380.00	12.41
TRAVAUX	1'707'500.00	21.85	TRAVAUX	796'400.00	6.92
INSTRUCT. PUBLIQUE ET CULTES	1'741'700.00	15.14	INSTRUCT.PUBLIQUE ET CULTES	88'000.00	0.76
POLICE	311'400.00	2.71	POLICE	72'750.00	0.63
SECURITE SOCIALE	2'513'283.00	14.84	SECURITE SOCIALE 0%	500.00	0
SERVICE DES EAUX	501'000.00	4.35	SERVICE DES EAUX	501'000.00	4.35
TOTAUX	11'505'057.00	100.00	TOTAUX	11'507'765.00	100.00

BUDGET 2011 - CHARGES



BUDGET 2011 - REVENUS



CONCLUSIONS

Avant les amortissements et attributions obligatoires, les charges représentent CHF 11'280'757.00, les recettes CHF 11'507'765.00. Le résultat affiche un excédent de recettes de CHF 227'008.00

Les amortissements et attributions obligatoires se détaillent de la manière suivante :

c. 46.3311 Egouts	CHF 131'600.00
c. 81.3311 Eaux	CHF 92'700.00
Total	CHF 224'300.00

Après ces opérations, les **charges** se chiffrent à **CHF 11'505'057.00** et les **recettes** se chiffrent à **CHF 11'507'765.00**.

Le résultat final se traduit par un excédent de recettes de CHF 2'708.00

Evolution comparative des résultats Comptes-Budget (après les attributions et amortissements obligatoires)

ANNEE	BUDGET	RESULTAT	COMPTES	RESULTAT
2000	Déficit	- 77'000.00	Excéd. recettes-vente terrain	1'490'683.75
2001	Excéd. recettes	47'880.00	Excéd. recettes-vente terrain	2'929'850.70
2002	Déficit	-71'510.00	Excéd. recettes	974'642.40
2003	Déficit	-163'220.00	Excéd. recettes	177'960.95
2004	Déficit	-830'310.00	Excéd. recettes	381'793.35
2005	Déficit	-370'220.00	Excéd. recettes-vente terrain	3'070'213.60
2006	Déficit	-165'090.00	Excéd. recettes	374'206.80
2007	Déficit	-579'970.00	Excéd. recettes-vente terrain	4'908'862.40
2008	Déficit	-512'251.00	Excéd. recettes-vte terr.-impôts	3'918'784.75
2009	Déficit	-331'270.00	Excéd. recettes	1'962'615.55
2010	Déficit	-355'625.00	Exercice en cours	
2011	Excéd. recettes	2708.00		

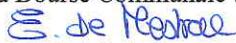
Pour rappel : si les excellents résultats des années 2005 à 2008 sont en grande partie dus à la vente de parcelles communales, l'année 2009 affiche un excédent de recettes relatives aux encaissements d'impôts, de taxes liées aux chantiers en cours et d'un remboursement significatif sur le décompte final de la péréquation.

Le Budget 2011 est équilibré. Nous sommes particulièrement satisfaits du fait que le nouveau système de la péréquation ne soit plus influencé par notre taux d'imposition favorable.

En conclusion :

- vu le préavis no 07/2010
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, la Municipalité demande au Conseil Communal d'accepter le budget 2011 tel que présenté.

La Bourse Communale :


E. de Mestral

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 1^{er} novembre 2010

Le Syndic :

M. Roulet



La Secrétaire :

S. Ruchet

Délégué municipal : M. D. FIORA